

## Grands Arrêts de la Jurisprudence Civile (GAJC)

Par **pipou**, le **06/10/2008** à **08:58**

Dites,

Est-ce qu'il est conseillable (du moins en licence) d'acheter un GAJC ?

Contrairement au GAJA, qu'on devait impérativement acheter, aucun prof de civil ne nous l'a jamais conseillé, mais je me questionne depuis quelques temps en fait ...

Par **Yann**, le **06/10/2008** à **09:01**

Ca sert à rien, de toute façon les arrêts de civil intéressants sont dans le code.

Par **Murphys**, le **06/10/2008** à **09:43**

J'approuve la position précédente, je ne l'ai d'ailleurs jamais ouvert.

En toute état de cause, il est en BU et il est tres tres souvent disponible (en fait toujours, personne ne le regarde ). Image not found or type unknown

Par **Katharina**, le **06/10/2008** à **10:29**

Je trouve aussi que c'est inutile, car le droit civil s'appuie sur la codification principalement pas la jurisprudence, qui est plus là pour illustrer, tandis que le droit administratif est un droit presque entièrement jurisprudentiel.

Par **pipou**, le **06/10/2008** à **11:27**

en fait, c'est ce que je me disais aussi, mais dans les Annales de L2 ils citent de la jurisprudence en boucle [i:lw1zho9a](plusieurs jurisprudence pour le propos)[/i:lw1zho9a], avec "réf GAJC".

Donc bon, je me questionnais un peu sur l'importance de l'avoir chez soit ou pas ...

Merci d'avoir éclairé ma lanterne en tout cas ). Image not found or type unknown

Par **jeremybbbb**, le **18/10/2011** à **11:57**

Vous êtes des malades ! Le GAJC tome 2 (les obligations), c'est un concentré d'explications sur la responsabilité et les contrats par le biais de tous les arrêts fondateurs de la matière... Et pour répondre au fait que vos profs ne vous le conseillent pas explicitement, le mien en L2, M. Leveneur, celui qui commente dans le code Litec, donnait la référence dans les fiches de TD du GAJC chaque fois qu'on étudiait des arrêts qui y sont commentés... Achetez-le, je suis en M1 et je l'utilise encore pour les sûretés et je le réutiliserai pour passer le CAPA.

Par **Yn**, le **18/10/2011** à **12:10**

Bien d'accord avec *jeremyb[...]b*, certes le Code civil Dalloz ou Litec complètent les articles par la jurisprudence mais se contentent de donner la solution retenue.

Le GAJC explique les arrêts, les replace dans le contexte, détaille leur portée, développe les notions utilisées, etc. Cet ouvrage est vraiment utile à tous ceux qui s'orientent vers le droit privé, c'est une vraie mine d'information.

Le droit civil est majoritairement codifié, mais la jurisprudence joue un rôle énorme dans certains domaines. Bilan : lisez le GAJC.

Par **Miko45678**, le **04/02/2012** à **22:44**

Pour compléter les propos des personnes précédentes, c'est vrai qu'il vaut l'avoir. Non seulement parce que l'un des commentateurs, François Terré est l'un des plus éminents en la matière, mais aussi parce que si les fiches de TD comportent autant d'arrêts, ce n'est pas pour rien. De plus une grande majorité du cours se retrouve dans le GAJC, et présenté de façon différente, parfois de façon comparée avec d'autres notions.

C'est vraiment un ouvrage indispensable, que notre professeur nous avait imposé d'acheter, et dont on se servait pour les commentaires d'arrêt notamment.

Par **marianne76**, le **09/02/2012** à **16:40**

Tout à fait d'accord, les commentaires sont très intéressants et peuvent vous aider pour élaborer vos propres commentaires vous donner des idées, cela complète aussi souvent le cours.

Rien à voir avec les arrêts mis en vrac sous les articles du Code civil et pas toujours bien utilisés d'ailleurs par les étudiants

Par **Camille**, le **10/02/2012** à **11:51**

Bonjour,

Oui, mais comme vous l'avez déjà signalé, il ne faudrait pas, du coup, que les étudiants (et pas seulement eux) confondent le code civil, le vrai, le seul, l'unique, celui publié "brut de fonderie" par Légifrance, et le "code civil Dalloz ou Tartempion", code commenté et dont les commentaires sont de la seule responsabilité des auteurs/des commentateurs du bouquin/de l'éditeur, aussi éminents soient-ils, et qui ne sont donc pas à prendre "pour paroles d'Evangelistes"...

La Cour de cassation, pour ne citer qu'elle, rappelle assez régulièrement, qu'il lui arrive de découvrir qu'elle aurait commis un revirement de jurisprudence à la seule lecture des de certains de ses arrêts par des "commentateurs autorisés".

Elle rappelle également régulièrement que ce n'est pas parce qu'elle publie un arrêt au bulletin que ce serait nécessairement un "scoop".

Par **Poussepain**, le **10/02/2012** à **12:16**

Mais dans un esprit universitaire, qui est quand même celui demandé à l'étudiant qui étudie à la faculté, il semble utile de s'imprégner de la pensée des auteurs. Le commentaire d'arrêt notamment nécessite une grande culture.

Certes il y'a un décalage indéniable entre la théorie et la pratique.